



## J'ai besoin de renseignements sur ma situation actuelle(huissier)

Par **hager**, le **20/05/2008** à **10:34**

Bonjour,

Je me permet de venir vers vous afin d'avoir de plus amples renseignements sur ma situation actuelle.

En décembre 2007, j'ai effectué des travaux sur ma voiture avec un paiement en 4 fois sans frais

J'ai payé la 1er échéance de suite par CB, ensuite, il etait stipulé sur le contrat que les 3 prochaines echeances seraient prelevées automatiquement.

Cependant, la semaine dernière, j'ai un huissier de justice(cabinet) qui est entré en contact avec moi pour me dire que mon dossier etait mis en demeure suite à ma dette des 3 échéances.

Aussi il n y a jamais eu de prelevements d'effectués sur mon compte, je n'ai pas eu d'avis d'impayés, rien du tout de négatif de ma banque.

Aujourd'hui on me demande de regler ma dette avec des interets en plus.

Je voulais savoir comment procéder car aujourd'hui je n'ai plus les moyens de régler cette dette qui n'a jamais été prelevée alors que ma situation financière etait tout a fait différente.

Que dois-je faire,

Doit-on m'apporter la preuve comme quoi les paiements ont été effectués de leur côté? (Même s'il n'y a aucun mouvement bancaire de ma part?)

Je vous remercie d'avance pour tous vos conseils

Par **Erwan**, le **22/05/2008** à **22:01**

Bjr,

il faut d'abord examiner les documents que vous avez pu signer.

Si vous n'avez pas signé d'ordre de virement ni d'autorisation de prélèvement, il est évident que les paiements ne pouvaient pas se faire.

Si le garage est en tort, vous ne devez pas en subir les conséquences en payant des intérêts.

Par contre, en aucun cas cette erreur ne vous dispense de payer le prix des réparations.

Vérifiez tout cela et prenez un accord de règlement amiable avec l'huissier.